



Zone Urbaine Générale : Art UG.2.2

Voie comportant :

- une protection du commerce et de l'artisanat
- - - une protection particulière de l'artisanat
- — — une protection renforcée du commerce et de l'artisanat
- · — · — une protection renforcée du commerce et de l'artisanat et une protection particulière de l'artisanat

Zone Urbaine Générale : Art UG.2.3

- Zone de déficit en logement social